



Arrêt de pension alimentaire

Par Jean charly

Bonjour, je veux savoir si je peux arrêter de verser pension alimentaire à mon ex pour ma fille qui a 27 ans et elle touche une bourse de 800€ car elle a un problème psychologique sachant que je verse 220€ depuis 2006 et mon ex est remarié et moi aussi et j'ai une fille de 7 mois et j'ai beaucoup de problèmes financiers merci de me conseiller quoi je dois faire

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur toute la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50